

[TELEPERFORMANCE] ACCORD ATT :

Pourquoi la CFDT a signé ?

Après la dénonciation de l'accord ATT (Aménagement du Temps de Travail) de 2010, la Direction voulait revoir l'organisation du temps de travail pour gagner en flexibilité et en compétitivité.

Dans un contexte économique et social tendu, la CFDT a choisi la voie de la négociation pour éviter une refonte défavorable imposée unilatéralement.

? Signer, ce n'est pas tout accepter.

C'est assumer notre rôle de syndicat réformiste, pour :
Obtenir des avancées immédiates et des droits concrets.
Encadrer la flexibilité pour éviter les dérives.
Préserver la santé, les salaires et les garanties sociales.

? Refuser, c'était prendre le risque de :

Une organisation du travail moins protectrice, imposée par l'employeur.
La perte d'influence sur le suivi et l'évaluation du dispositif.
Une réduction des droits au minimum légal.

? CE QUE LA CFDT A VEILLÉ À GARANTIR DANS L'ACCORD

? Durée du travail strictement encadrée :

- Durée journalière limitée à 9h (vs 10h légales) ? Une exigence CFDT pour limiter les amplitudes excessives.
- Repos quotidien de 11h consécutives ? plus protecteur que la loi.
- Durée annuelle maintenue à 1607h (moyenne 35h/semaine).
- Modulation encadrée : entre 24h et 39h selon les périodes d'activité.
- Maximum 25 semaines hautes/an, dont 5 consécutives max.

? Salaire lissé et garanti

- Rémunération mensuelle stable : 151,67h payées chaque mois, même en cas de variation.

? Planification transparente

- Plannings communiqués 5 semaines à l'avance.
- Les 2 premières semaines figées, non modifiables.
- Les semaines suivantes sont indicatives, mais les jours de repos garantis.
- 15 samedis non travaillés/an minimum, hors congés payés.
- Modifications de dernière minute encadrées :
 - Préavis de 3 jours ouvrés minimum.
 - Moins de 3 jours ? accord du salarié + prime de 25 €.

? Volontariat reconnu et encadré

- Au-delà de 39h/semaine ? volontariat écrit obligatoire.
- En cas de manque de volontaires ? équilibre des sollicitations.

- En cas de circonstances exceptionnelles ? préavis et justification écrite.
- Heures supplémentaires sur les semaines 1 et 2 ? volontariat + paiement mensuel + intégration au compteur Débit/Crédit.

? La CFDT a imposé ces garde-fous pour éviter l'arbitraire

? Temps de pause rémunérés

- Pause rémunérée de 10 à 15 min selon la durée de travail (non considérée comme du travail effectif).
- Pause repas planifiée : 45 min à 2h, réductible à 30 min à la demande du salarié.
- Aucun salarié ne peut travailler plus de 3h d'affilée sans pause.

? Compteur Débit / Crédit transparent

- Compteur individuel consultable en ligne.
- Heures en crédit ? payées, repos compensateur ou CET.
- Aucun débit réclamé en cas de sous-planification.

? Compte Épargne Temps (CET) conservé

- Journée de solidarité maintenue : réalisée annuellement ou posée en congé payé/congé d'ancienneté.

? MESURES SOCIALES RENFORCÉES

? Femmes enceintes

- Temps de travail réduit de 1h30/j dès le 6^e mois, sans perte de salaire.
- Horaires limités entre 8h et 19h.

?? Parents

- 2h d'aménagement d'horaire pour la rentrée scolaire.
- 1 jour complet pour enfant en situation de handicap.

? Salariés de 55 ans et plus

- Possibilité de ne plus travailler après 20h, sur demande.

? Congés exceptionnels maintenus et améliorés Mariage/PACS : 4 à 5 jours selon l'ancienneté.

- Décès d'un proche : jusqu'à 14 jours selon la situation.
- Naissance/adoption : 3 jours.
- Enfant malade : 4 jours/an, dont 2 payés à 100 %.
- Déménagement : 2 jours tous les 3 ans.

? GROUPE FERME POUR LES SALAIRES PRÉSENTS AVANT MAI 2025

- Rémunération annuelle garantie (au moins équivalente aux 12 derniers mois).
- Complément de salaire mensuel si nécessaire.
- 13^e mois maintenu (gelé pour l'avenir).
- Titres-restaurant conservés (9 €, part employeur 60 %).

? Suivi renforcé de l'accord

- 4 commissions de suivi la première année pour remonter les dysfonctionnements et ajuster le dispositif.

? La CFDT reste mobilisée

Nous avons signé dans une logique de réalisme et de compromis, pas de renoncement. Nous restons à la table des négociations, portons votre voix et contrôlons la mise en œuvre. Vos retours sont essentiels : ensemble, nous corrigerons ce qui doit l'être.

Mains signature

Infos pratiques

Suivez-nous sur les réseaux !

Bluesky [S3C CFDT TELECOMS PRESTATAIRES](#)

Facebook [S3C Télécoms prestataires IDF](#)

insta [s3telecomsprestatairesidf](#)

Linkedin [S3C Télécoms Prestataires IDF](#)

Threads [s3telecomsprestatairesidf](#)

Tiktok [S3CTélécomsPrestatairesIDF](#)

Documents

[ACCORD ATT : Pourquoi la CFDT a signé ?](#)